

CONDITIONS DE GARANTIE

SLF24 – Garantie Structurelle du Cadre de 10 Ans

Chez SLF24, nous concevons nos meubles rembourrés pour offrir un soutien structurel durable. C'est pourquoi, pour certains produits sélectionnés, nous proposons une Garantie Structurelle du Cadre de 10 Ans, vous offrant une protection supplémentaire contre les défauts de fabrication ou de matériau affectant la structure interne porteuse de votre meuble.

La garantie s'applique pendant 10 ans à compter de la date de livraison d'origine et concerne uniquement l'acheteur initial du produit, pour un usage domestique normal en France, sur une sélection de produits livrés à compter du 24 août 2026.

Que couvre la Garantie Structurelle du Cadre de 10 Ans ?

La garantie couvre uniquement l'intégrité structurelle du cadre interne porteur du meuble.

Aux fins de la présente garantie, le « cadre » désigne la structure interne permanente qui constitue l'ossature principale porteuse du meuble. Cela inclut normalement les éléments de structure en bois massif ou en bois reconstitué, les assemblages structurels permanents et les fixations structurelles dont la fonction principale est de relier les éléments principaux du cadre.

Une réclamation sera couverte lorsqu'il existe une défaillance structurelle avérée du cadre causée par un défaut de fabrication ou de matériau, et que cette défaillance empêche ou affecte substantiellement la capacité du cadre à remplir sa fonction porteuse normale.

Cela peut inclure, par exemple, la rupture ou la séparation d'un assemblage structurel du cadre, la cassure d'un élément porteur du cadre, ou tout autre défaut de fabrication ou de matériau affectant l'intégrité structurelle du cadre interne.

La garantie concerne uniquement le cadre lui-même. Il ne s'agit pas d'une garantie de 10 ans couvrant le meuble dans son ensemble.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert ?

Tous les composants autres que le cadre interne porteur sont exclus de la Garantie Structurelle du Cadre de 10 Ans.

Cela signifie que la garantie ne couvre pas le tissu ou le cuir de garnissage, les coutures, les surpiqûres, les passepoils, les fermetures éclair, les boutons, les coussins, les garnitures d'assise, les coussins de dossier, la mousse, les fibres, le duvet ou autres rembourrages, les ressorts, les ressorts serpentins, les sangles, les sangles élastiques ou autres systèmes de suspension.

Elle ne couvre pas non plus les pieds ou piétements, les roulettes, les patins, les éléments décoratifs, les appuie-têtes, les cache-accoudoirs, les composants amovibles ou réglables, les connecteurs modulaires, les charnières ou les ferrures non structurelles.

Les mécanismes d'inclinaison, les mécanismes de canapé-lit, les matelas de canapé-lit, les moteurs, les composants électriques, les transformateurs, les ports USB, les interrupteurs, les câbles, les mécanismes réglables, les mécanismes de rangement et tout autre composant mécanique ou électrique sont également expressément exclus de la Garantie Structurelle du Cadre de 10 Ans.

Le fait qu'un de ces composants soit fixé au cadre ne le fait pas considérer comme faisant partie du cadre structurel aux fins de la présente garantie.

Un dommage causé au cadre par la défaillance, la mauvaise utilisation ou l'endommagement d'un autre composant n'est pas considéré comme un défaut du cadre, sauf s'il est démontré que le cadre lui-même présentait un défaut de fabrication ou de matériau ouvrant droit à garantie.

Craquements, mouvements et confort

Un bruit, un grincement, un craquement, un mouvement ou une légère flexion du meuble ne signifie pas, en soi, que le cadre structurel a subi une défaillance.

Les bruits ou mouvements peuvent provenir des ressorts, des sangles, du garnissage, des mécanismes, des pieds, du revêtement de sol, des composants amovibles, ou de l'interaction normale entre différents matériaux.

De même, les changements de confort d'assise, le ramollissement des coussins, le tassement des garnitures, la compression des rembourrages, l'étirement du tissu, le froissement, les marques de sièges ou les différences entre les sièges fréquemment et peu utilisés ne constituent pas des défauts structurels du cadre et ne sont pas couverts par cette garantie.

Une réclamation au titre de la Garantie Structurelle du Cadre de 10 Ans ne sera acceptée que lorsque les éléments recueillis démontrent l'existence d'un défaut avéré et ouvrant droit à garantie affectant le cadre interne porteur.

Usure normale et vieillissement

La garantie ne couvre pas l'usure normale ni le vieillissement et les mouvements normaux des matériaux.

Le mobilier est soumis à des sollicitations répétées dans le cadre d'une utilisation quotidienne, et de légères modifications d'apparence, de mouvement ou de ressenti peuvent naturellement survenir au fil du temps. Ces changements ne constituent pas un défaut structurel du cadre, sauf s'ils résultent d'un défaut de fabrication ou de matériau ouvrant droit à garantie affectant le cadre lui-même.

Dommages accidentels et mauvaise utilisation

La garantie ne couvre pas les dommages structurels causés par un accident, une mauvaise utilisation, une négligence, un usage abusif ou une utilisation du meuble à des fins pour lesquelles il n'a pas été conçu.

Cela inclut les dommages résultant du fait de se tenir debout ou de sauter sur le meuble, de s'asseoir ou de se tenir debout sur les accoudoirs ou dossiers, d'une charge excessive ou anormale, de chocs, de chutes du meuble, de son déplacement en le traînant au sol, de son utilisation comme marchepied ou plateforme, ou de toute autre sollicitation dépassant les limites d'un usage domestique normal.

Les dommages causés par des enfants, des animaux domestiques ou d'autres facteurs externes ne sont pas couverts lorsqu'ils ne résultent pas d'un défaut de fabrication ou de matériau inhérent au cadre.

Déménagement, transport et montage

La garantie ne couvre pas les dommages au cadre survenus après la livraison à la suite d'un déménagement, d'un transport, d'un stockage, d'un démontage ou d'un remontage incorrect du meuble.

Cela inclut les dommages causés par le portage ou le levage du meuble par des points non appropriés, le fait de le traîner, de le faire tomber, de le déplacer dans des espaces restreints, l'intervention de sociétés de

déménagement ou de transporteurs tiers, ou le non-respect des instructions applicables de montage ou de manutention.

Lorsqu'un produit nécessite un montage, les dommages résultant d'un montage incorrect ne sont pas couverts.

Modifications et réparations non autorisées

Si le produit a fait l'objet de modifications, transformations ou réparations structurelles par une personne non autorisée par SLF24, la garantie ne couvrira pas les défaillances causées ou aggravées par cette modification, transformation ou réparation.

Cela ne signifie pas qu'une intervention sans rapport annule automatiquement l'ensemble de la garantie. L'exclusion s'applique lorsque l'intervention non autorisée a causé ou contribué au problème structurel faisant l'objet de la réclamation.

Dommages environnementaux

La garantie ne couvre pas les dommages causés ou aggravés par des conditions environnementales inadaptées.

Cela inclut les dégâts des eaux, les inondations, l'humidité excessive, la moisissure, l'exposition prolongée à une humidité anormalement élevée ou basse, les variations extrêmes d'humidité, le stockage dans des conditions inadaptées, l'exposition directe à des sources de chaleur importantes, l'usage ou le stockage en extérieur, ou l'exposition aux intempéries.

Le meuble doit être conservé dans un environnement domestique intérieur adapté, et utilisé et entretenu conformément aux instructions d'entretien fournies avec le produit.

Usage domestique uniquement

Sauf accord exprès et écrit de SLF24, la Garantie Structurelle du Cadre de 10 Ans s'applique uniquement aux produits utilisés à des fins domestiques normales.

Elle ne s'applique pas aux meubles utilisés dans des environnements commerciaux, institutionnels ou publics tels que les hôtels, restaurants, bureaux, écoles, établissements de soins, locaux d'accueil ou autres lieux où le produit est soumis à un usage commercial ou anormalement intensif.

Faire une réclamation

Pour effectuer une réclamation au titre de la Garantie Structurelle du Cadre de 10 Ans, le client doit contacter SLF24 pendant la période de garantie et fournir des informations suffisantes pour permettre d'identifier le produit et d'évaluer le problème signalé.

Nous pourrions demander le numéro de commande d'origine ou une autre preuve d'achat, des photographies, des enregistrements vidéo, les étiquettes du produit ou des informations de lot, ainsi qu'une description des circonstances et du moment où le problème est survenu.

Lorsque les photographies ou vidéos ne suffisent pas à établir la cause du problème, SLF24 pourra organiser une inspection du meuble par SLF24 ou par un technicien agréé.

Il peut parfois être nécessaire d'accéder à la structure interne du meuble, y compris en retirant une housse de protection ou un autre revêtement non structurel, afin d'inspecter le cadre.

La demande d'informations ou la réalisation d'une inspection ne signifie pas, en soi, que la réclamation a été acceptée. Une réclamation sera acceptée au titre de la présente garantie lorsque, après évaluation

raisonnable, le problème est confirmé comme un défaut de fabrication ou de matériau ouvrant droit à garantie et affectant le cadre interne porteur.

Que se passe-t-il si un défaut de cadre avéré est confirmé ?

Lorsqu'une réclamation valable est acceptée au titre de la Garantie Structurelle du Cadre de 10 Ans, SLF24 apportera une solution appropriée pour le cadre structurel concerné.

Selon la nature du défaut, cela pourra consister en la réparation ou le renforcement de la partie concernée du cadre, le remplacement d'un composant structurel défectueux du cadre ou, le cas échéant, le remplacement de la section de meuble concernée.

Un défaut structurel du cadre ne donne pas automatiquement droit au remplacement complet du canapé ou du meuble.

Lorsque le cadre peut raisonnablement et en toute sécurité être réparé, ou que le composant structurel défectueux peut être remplacé, SLF24 pourra recourir à cette solution pour remplir ses obligations au titre de la présente garantie.

Lorsque la réparation ou le remplacement du composant n'est pas raisonnablement réalisable, SLF24 déterminera une solution alternative appropriée, en tenant compte de la nature du défaut et des droits dont dispose le client en vertu du droit de la consommation applicable.

Produits, tissus et composants discontinués

Les collections de meubles, les matériaux et les composants évoluent avec le temps, et SLF24 ne peut garantir que le tissu, la couleur, la finition ou le composant d'origine resteront disponibles pendant toute la durée de la garantie de 10 ans.

Lorsqu'un composant structurel n'est plus disponible, SLF24 pourra utiliser un composant équivalent adapté offrant une solution structurelle appropriée.

Lorsque l'accès au cadre ou sa réparation nécessite de perturber le garnissage ou un autre composant non structurel, une correspondance visuelle exacte avec un matériau vieilli ou discontinué ne peut pas toujours être garantie.

Cela n'étend pas la Garantie Structurelle du Cadre de 10 Ans au garnissage ou à d'autres composants qui sont par ailleurs exclus de son champ d'application.

Autres garanties produit

La Garantie Structurelle du Cadre de 10 Ans est une garantie additionnelle spécifique, portant uniquement sur le cadre interne porteur.

D'autres composants du meuble peuvent être couverts séparément par la garantie produit standard de SLF24, ou par les droits prévus par le droit de la consommation applicable. L'existence de la Garantie Structurelle du Cadre de 10 Ans n'étend pas à 10 ans une garantie plus courte applicable à un autre composant.

Par exemple, un défaut affectant le garnissage, les coussins, les ressorts, les sangles, les mécanismes, l'équipement électrique, les pieds ou tout autre composant hors cadre ne peut pas faire l'objet d'une réclamation au titre de la Garantie Structurelle du Cadre de 10 Ans, simplement parce que ce composant fait partie du même meuble.

Vos droits légaux

La Garantie Structurelle du Cadre de 10 Ans de SLF24 est proposée en complément de vos droits légaux en tant que consommateur.

Rien dans la présente garantie n'affecte ni ne limite vos droits légaux relatifs aux biens.

Vos droits légaux peuvent offrir des recours indépendants de cette garantie volontaire, y compris dans des circonstances qui sortent du champ d'application de la Garantie Structurelle du Cadre de 10 Ans. Le droit français exige qu'une garantie commerciale précise clairement que ces droits légaux demeurent inchangés.

Fournisseur de la garantie

Cette garantie est fournie par :

SLF24 ●●●**SMART LINE FURNITURE 24 Sp. z o.o.**

ul. Piotra Wawrzyniaka 31, lok. 2
60-503 Poznań, Pologne

NIP: 781-187-19-79 · REGON: 301897684
KRS: 0000394385

SERVICE CLIENT SLF24

 **06 44 07 74 68** Du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00
(hors jours fériés) **info@slf24.fr**